

Editorial

L'un des engagements que nous avons pris est de communiquer plus fréquemment. Les InfoCaps sont l'une des façons que nous utilisons dans ce but. Suite aux annonces du mois de décembre, voici les dernières nouvelles.

En premier lieu, je voudrais confirmer que nous progressons rapidement vers notre objectif d'un remboursement rapide de toutes les demandes de remboursement. A mi-mars, nous avons déjà traité toutes les demandes reçues jusqu'à la mi-février. Comme nous continuons à traiter les demandes importantes et urgentes en priorité, cela veut dire que nous avons un retard d'environ 3 semaines. Très concrètement nous avons déjà remboursé plus de 11'000 demandes en 2016.

International Labour Office / Bureau international du Travail / Oficina Internacional del Trabajo 4 route des Morillons, 1211 Geneva 22, Switzerland / CH-1211 Genève 22, Suisse / 1211 Ginebra 22, Suiza	
Secretariat / Secrétariat / Secretaría:	+41 22 799 85 07
Fax:	+41 22 799 61 02
E-mail:	shif@ilo.org
Reception desk / Bureau d'accueil / Oficina de acogida	10 a.m. to 11 a.m. and 2 p.m. to 4 p.m. / de 10h à 11h et de 14h à 16h / 10:00-11:00 y 14:00-16:00
EMERGENCY / URGENGE / URGENCIA Only outside of office hours (CET time) / Seulement en dehors des heures de bureau (heure d'Europe centrale) / Solo fuera de los horarios de oficina (Hora central europea)	+41 22 819 44 14
<small>This card is the property of the ILO Staff Health Insurance Fund Cette carte et la propriété de la Caisse d'Assurance pour la protection de la Santé du Personnel du BIT Esta tarjeta es propiedad de la Caja del Seguro de Salud del Personal de la OIT</small>	

Ainsi que mentionné en décembre, le contrat avec un service d'assistance de renom international, AXA Assistance, a été signé et une communication expliquant tous les détails sera envoyée dans les prochains jours. Cela permettra aux assurés de la CAPS d'obtenir une lettre de garantie 24h/24, 7j/7 en cas d'hospitalisation dans un hôpital ou une clinique qui ne reconnaîtrait pas la carte de la CAPS. Les nouvelles cartes d'assurance, sur lesquelles figurera le numéro de téléphone d'urgence, sont en train d'être imprimées et vous les recevrez dans les semaines à venir. Finalement, suite à l'entrée en vigueur de mesures préventives au 1er janvier 2016, il était nécessaire de changer le formulaire de demande de remboursement et le nouveau formulaire sera disponible très bientôt.

Florian Léger, *Secrétaire exécutif*
18 mars 2016

Etat des lieux et futur des services de la CAPS

Le nombre important de demandes de remboursement en attente à la Caisse d'Assurance pour la Protection de la Santé du Personnel (CAPS) a engendré au cours des dernières années des plaintes justifiées de la part des assurés. Alors que la question du retard est en train d'être résolue grâce à du personnel supplémentaire, des mesures complémentaires sont étudiées pour améliorer de manière pérenne les services de la CAPS et ses processus opérationnels.

Un autre problème régulièrement mentionné était le manque de reconnaissance de la carte de la CAPS, en particulier sur le terrain où les assurés doivent souvent payer leurs soins à l'avance. Bien que la CAPS couvre ses membres dans le monde entier, elle n'est pas un assureur international connu et en conséquence la carte n'est souvent pas reconnue, ce qui a posé des problèmes importants aux assurés sur le terrain, le principal étant pour les assurés de la CAPS d'être capables, en cas d'urgence, de confirmer leur affiliation avec un assureur médical reconnu.

Comme mentionné dans l'InfoCaps de décembre, un groupe de travail a été formé en avril 2015 dans le but de recommander au Directeur Général un certain nombre de mesures aptes à améliorer le niveau des services de la CAPS. Le groupe de travail incluait des représentants des différents interlocuteurs de la CAPS, dont des membres du Comité de gestion (CM) de celle-ci, de HRD, FINANCE, JUR et du syndicat.

Le rapport du Groupe de travail remis au Directeur Général contient 14 recommandations et un plan d'action détaillé pour améliorer les opérations et les services de la CAPS. Les actions recommandées répondent aux priorités mentionnées ci-dessus et incluent aussi des mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle de la CAPS, sa reconnaissance au niveau international et la prévention de la fraude. Après avoir examiné en détail tous les éléments du rapport et les questions sous-jacentes, le Directeur général a décidé en décembre 2015 de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail et a demandé plus de détails sur le coût du personnel supplémentaire et des améliorations informatiques. Ce travail est actuellement en cours. Des changements de l'organisation interne de la CAPS sont déjà en cours d'application, et il est attendu qu'ils amélioreront significativement la qualité des services de la CAPS.

.../...

Des augmentations de plafonds ont été approuvées par le CM et mises en place au 1^{er} janvier 2016 :

- Pour les appareils optiques, le crédit maximal pouvant être reporté d'une année sur l'autre est passé de 512,00 à 768,00 dollars E.-U.;
- Pour les appareils auditifs, le plafond maximal des dépenses approuvées s'exprime par oreille et non plus sous la forme d'un plafond global ;
- Pour les soins infirmiers de longue durée dans un établissement, le montant maximal des prestations ordinaires par jour est passé de 110,40 à 120,00 dollars E.-U.

Par ailleurs, après avoir étudié les meilleures pratiques des pays et des organisations similaires en matière de prévention de la santé, le CM a décidé que les examens et vaccins suivants seront remboursés à 100% :

- détermination du taux de PSA et toucher rectal tous les ans dès l'âge de 50 ans;
- mammographie tous les deux ans dès l'âge de 40 ans;
- frottis et examen pelvien tous les deux ans;
- test de recherche de sang occulte dans les selles tous les ans ;
- coloscopie tous les cinq ans après l'âge de 50 ans
- vaccin contre le virus de la grippe

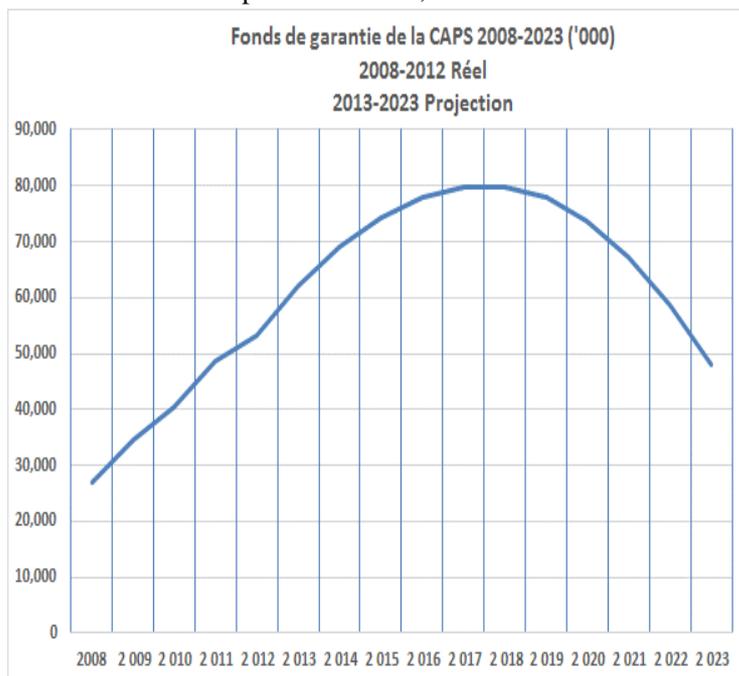
Ces mesures préventives aideront à l'amélioration de la santé des assurés tout en contribuant à maintenir la santé financière de la CAPS.

La situation financière de la CAPS

Tout d'abord, il est important de rappeler que la CAPS est financée par les cotisations des assurés et du BIT. Ce financement est source de solidarité entre les assurés actifs et les retraités, entre les personnes en bonne santé et les personnes malades et entre revenus élevés et faibles.

La CAPS étant une caisse relativement petite et avec des comptes exprimés en dollars, la fluctuation des prestations d'une année sur l'autre peut être difficile à interpréter et est souvent plus la conséquence de la variation entre les taux de change que celle de l'évolution des prestations ou de l'inflation. Cependant, sur le moyen terme, la tendance est claire, les prestations versées par la CAPS ont augmenté de 60 pour cent entre 2005 et 2015, suite à une utilisation accrue des services, au vieillissement de la population assurée et aux avancées technologiques. Les prestations remboursées en Suisse (qui représentent 60 pour cent des remboursements totaux) ont augmenté de 9 pour cent (de CHF 25 millions à plus de CHF 27 millions) entre 2014 et 2015. Au cours des années récentes, il a été possible de maintenir une situation financière saine grâce aux différentes hausses des cotisations opérées en 2006, 2008 et 2010.

Il est nécessaire d'avoir une vision à moyen terme des finances de la CAPS. La dernière évaluation actuarielle, réalisée en 2013, a recommandé d'augmenter le taux de cotisation de base de 3,30% à 3,55% afin de maintenir une situation financière saine au cours des 10 prochaines années. Bien que la CAPS présente actuellement des résultats techniques positifs et qu'elle possède un fonds de garantie équivalent à 17 mois de prestations, les projections indiquent que l'augmentation proposée est nécessaire pour éviter que le fonds de garantie ne décline vers le minimum statutaire avant la fin de la période de projection, et pour éviter de devoir procéder à une augmentation bien plus importante dans le futur. En effet, l'évaluation actuarielle de 2013 anticipait que la première année de déficit technique serait 2018, mais il est probable que cela sera le cas en 2016, et alors qu'elle anticipait un fonds de garantie à USD 74 Millions au 31 décembre 2015, celui-ci n'était en fait que de USD 61 Millions.



Source : Etude actuarielle de la CAPS de 2013

Accès au du BIT pour les membres de la CAPS qui ne possèdent pas de badge

Suite à l'introduction de nouvelles mesures de sécurité, l'accès au bâtiment du BIT est restreint. Avec l'accord de l'Unité de Sécurité du BIT, les membres de la CAPS qui n'ont pas de badge du BIT (conjoint, enfants, etc...) peuvent entrer dans le bâtiment sur présentation de leur carte de la CAPS et d'une carte d'identité.